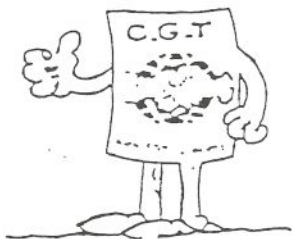


SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins.

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13,
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANDVILLE

Supplément au N° 5 A MERCREDI 6 FEVRIER 1991

2 F

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }

Spécial INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

*Les C.A.P. de l'INSERM
se tiendront du*

8 au 14 FEVRIER 91

N'OUBLIEZ PAS
DE FAIRE CONNAITRE

TOUS LES PROBLEMES DE MOBILITE A NOS ELUS

POUR LA REUNION C.A.P MOBILITE QUI AURA LIEU FIN MARS

Sommaire

PAGE 2	ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE - CALENDRIER PREVISIONNEL -
PAGES 3/4	TRACT SUR LES "MESURES DURAFOUR"
PAGES 5/10	COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 12 NOVEMBRE 1990 -
PAGE 11	LISTE DES ELUS SNTRS-CGT AUX C.S.S. INSERM - DECEMBRE 1990 -
PAGE 12	RETRAITE - IRCANTEC LES SYNDICATS DES E.P.S.T. COMMUNIQUENT AU PREMIER MINISTRE LEUR SOUTIEN A LA DECLARATION DES ADMINISTRATEURS DE L'IRCANTEC.
PAGE 13	L'APPEL DES 75 DU 20 OCTOBRE 1990 C O N T R E L A G U E R R E PETITION : "AVEC LES "75" JE DIS ARRETEZ LE MASSACRE, HALTE A LA GUERRE
PAGE 14	UN APPEL POUR LA PAIX LANCE AU CENTRE SCIENTIFIQUE D'ORSAY.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
CALENDRIER PREVISIONNEL

14-22 JANVIER

Consultation de la Commission Electorale générale sur le matériel

22 FEVRIER

Date limite de dépôt des candidatures

4 MARS

Commission Electorale Générale
Validation des candidatures

5 - 12 MARS

Etablissement puis Envoi du Matériel Electoral

5 AVRIL

Clôture du Scrutin

10 AVRIL

Dépouillement

11 AVRIL

Proclamation des Résultats

AVRIL

Nominations

MAI

Arrêtés

3 JUIN

Mise en Place et D.P.

Chacun d'entre nous a entendu parler dans la presse, à la radio ou au travail des mesures "Durafour" visant à "rénover" le statut des fonctionnaires.

Alors que depuis des années déjà nous sommes confrontés au blocage des salaires, à la baisse du pouvoir d'achat (-15 % depuis 1982), au manque de possibilités de promotion, une réforme nous est imposée qui ne règle en rien aucun de ces problèmes et qui, de plus, est lourde de conséquences négatives pour notre avenir professionnel et se traduira par :

- un glissement vers le bas des niveaux de recrutement,
- la mise en place d'un nouveau corps inférieur à celui des agents techniciens et administratifs,
- la multiplication des barrages de grade dans un même corps,
- la multiplication des grades et la création d'un "nouvel espace indiciaire" pour les A.J.A. et les A.J.T. conduisant à les priver quasi-définitivement d'une possibilité de promotion en S.A.R. ou Technicien,
- un décalage accru entre les carrières des administratifs et celles des techniciens,
- la diminution du temps de bonification d'échelon,
- le développement de la rémunération à la fonction et au mérite,
- l'ouverture des concours internes après un an de présence aux personnels des trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale),

Ces mesures s'appliquent d'abord aux catégories C.
C'est-à-dire pour nous les EPST, aux agents et adjoints techniques et administratifs (AGA, AJA, AGT, AJT).

Puis ensuite ce sera le tour des catégories B et A.

Elles remettent en cause le principe de base
un corps = un niveau de qualification (référence à un diplôme)
= une rémunération

LE PRINCIPE D'UNE REMUNERATION AU "MERITE" EST INSTAURE MAIS SUR QUELS CRITERES ET SOUS QUELLES FORMES ?

Examinons par exemple la politique actuelle des primes à l'INSERM :

- LA PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE : destinée aux corps techniques ; elle constitue une part trop importante du salaire qui n'est pas comptabilisée dans le calcul de la retraite.
Elle est injustement répartie et modulable.
* Notre revendication : 16% du salaire pour toutes les catégories d'ITA et intégration du salaire.
- LA PRIME DES ADMINISTRATIFS : (indemnité,...), en plus des inconvénients cités précédemment, est encore plus injuste car d'un taux inférieur à celle des ingénieurs et techniciens.
- LA PRIME INFORMATIQUE : restreinte aux personnels de centre de calcul et aux informaticiens du siège ; les informaticiens des unités en sont exclus.

OU EST LA LOGIQUE ?

Ces trois primes sont, on le voit, un moyen d'individualisation des salaires.

Une nouvelle prime de fonction nous arrive (comme le Beaujolais nouveau !). Est-ce dans le cadre des mesures "Durafour" ?

Le texte du Ministère met en place une prime "d'intérêt collectif" pour les chercheurs, les Ingénieurs de Recherche et les Ingénieurs d'Etude, ayant des "responsabilités particulières".

L'application qui en est faite à l'INSERM la restreint aux agents appartenant aux corps précédemment cités et exerçant les fonctions de Chargés de département, d'Administrateurs Délégués régionaux, de Chefs de service (administratifs).

Les collègues exerçant ces mêmes fonctions, mais appartenant aux corps des administratifs, sont exclus de cette prime à l'exception de ceux qui se trouvaient "par harsard" dans le cadre des Chargés de mission lors de la titularisation.

LA ENCORE OU EST LA LOGIQUE ?

Nous ne citerons que pour mémoire la prime exceptionnelle qui est tabou à l'INSERM. Elle n'existe pas officiellement et il est donc impossible d'avoir des informations.

Les primes, les mesures Durafour, l'illustration de l'individualisation des salaires, sur des critères qui ne reconnaissent ni la qualification, ni les potentialités, ni le mérite des personnels dans l'exercice de leur métier.

LE SALAIRE "AU MERITE"

PARLONS EN

MAIS EN TERME DE QUALIFICATION

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **SEANCE DU 12 NOVEMBRE 1990**

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1991 DE L'INSERM

Monsieur Dodet expose :

Le budget soumis à l'approbation du Conseil comporte 2 148 635 413 F de crédits en autorisations de programmes et dépenses ordinaires (progression de 17,58%) et 2 108 315 413 F de crédits de paiements et dépenses ordinaires (progression de 17,60%). Ces augmentations tiennent compte de l'inclusion dans cette dotation de 110 millions de francs en autorisations de programmes et crédits de paiements destinés à l'Agence Nationale de Recherche sur le SIDA (ANRS) qui se répartissent en 86 millions en soutien de programmes et 24 millions en équipements.

Au titre du SIDA s'ajoute également une subvention de 25,5 millions de francs en autorisations de programmes et de 15 millions de francs en crédits de paiements qui correspondent à un transfert du Fonds de la Recherche et de la Technologie pour des opérations relevant de l'exercice 1990 et qui sont incluses dans le budget primitif de 1991 afin de pouvoir les utiliser dès le début de l'année.

Ce budget comporte la création de 45 emplois de chercheurs et 65 emplois d'ITA (45 pour l'INSERM, et 20 pour l'ANRS) et un certain nombre de transformations d'emplois.

Ce projet de budget pour ce qui concerne sa partie hors ANRS, peut être caractérisée de deux manières :

- la politique en matière d'emploi est maintenue ; elle se traduit, côté chercheurs, par le maintien du nombre de création d'emplois et un nombre important de transformation d'emplois, et, côté ITA, par l'augmentation du nombre de postes inscrits (40 pour 1991) ainsi que par le maintien de l'effort de transformations d'emplois,
- pour ce qui est des moyens hors personnel, les autorisations de programmes progressent de 5,7% et les crédits de paiements de 6,9% (contre 0,8% en 1990) permettant entre autres le soutien contractuel à des équipes externes (130 contrats) et la mise en place de 14 C.J.F.

LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Ce projet de budget permet de poursuivre la politique de développement de la recherche clinique par l'organisation des lits de recherche clinique en centre d'investigation clinique.

Il permet ainsi :

- La formation des chercheurs en santé publique : au moins six postes ont ainsi été ouverts pour 1991.
- Le développement de la recherche en santé publique en coopération avec la CNAMTS.
- Le développement important des recherches en épidémiologie que finance l'accord signé avec MERCK SHARP and DHOME (M.S.D.).
- Le budget s'inscrit en outre dans le contexte du maintien des inter-commissions dans le champ de la santé publique (vieillesse, handicap, recherche en évaluation, recherche en prévention) et des propositions de restructuration et de renforcement présentées au Conseil Scientifique par le Directeur Général.

Création de GIP dans un avenir proche dans le domaine du génome et sur des thématiques prioritaires du point de vue du développement économique, social et culturel.

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

En ce qui concerne les chercheurs, sur la base des postes créés au budget de l'INSERM pour 1991, un concours pour le recrutement de 71 chargés de recherche (21 CR1 et 50 CR2) a été ouvert à l'été. En outre, des possibilités seront ouvertes, comme par le passé, de détachement d'ITA dans les corps de chercheurs.

S'agissant des transformations d'emploi, toutes les promotions de CR2 en CR1 qui auront reçu l'accord des instances scientifiques pourront être prononcées. Par ailleurs, un concours permettant l'ouverture de 85 postes de DR2 pourra être ouvert à la fin de l'année, dont un petit nombre pour des recrutements externes. Enfin, 30 possibilités seront ouvertes pour les promotions en DR1.

L'ensemble de ces dispositions permet de corriger les pyramides de grades conformément au relevé des conclusions du 11 juillet 1989.

Il est également souligné un développement de la mobilité vers l'enseignement supérieur : 9 chercheurs INSERM ont déjà été recrutés dans les corps universitaires et 25 se sont portés candidats à un détachement (17 candidatures ayant été retenues).

Des moyens supplémentaires ont également été consentis pour permettre l'accueil de chercheurs étrangers.

S'agissant des ITA, les mesures suivantes sont inscrites au projet de budget pour 1991 :

- 40 emplois vont être créés auxquels s'ajoutent 25 emplois pour l'ANRS,
- 45 transformations d'emplois permettront la promotion de personnels ITA ; à cet égard, la modification attendue en 1990 des règles de présentation aux concours internes ITA a conduit à regrouper en une seule session l'ensemble des promotions 1990 et 1991 : au total (concours internes et promotion au choix), 230 promotions devraient donc être assurées.
- les crédits formation augmentent et le programme de formation sera fixé en décembre après consultation du Comité Technique Paritaire Central,
- enfin, l'INSERM pourra désormais recruter sur des contrats à durée déterminée gagés par des ressources propres. Le nombre de contrats qui pourront ainsi être mis en œuvre n'est pas arrêté et devra faire l'objet de discussions complémentaires.

*

La discussion porte tout d'abord sur la question du financement du titre III (crédits de personnel) laissant apparaître une insuffisance de 10 millions correspondant au financement d'une cinquantaine d'emplois. Le contrôleur Financier propose de compenser ce manque soit par prélèvement sur les crédits de vacations, soit en donnant les méthodes permettant de calculer les différences constatées en cours d'année entre les prévisions et la réalité (l'INSERM donne son accord sur le 2nd point).

Pour ce qui concerne les ressources propres de l'établissement, en augmentation de 50%, le Contrôleur Financier demande que lui soit adressé le contrat MERCK (accord donné par l'INSERM) et rappelle qu'un budget ne doit contenir que les recettes certaines. Les autres ne doivent être inscrits aux recettes qu'au moment de leur notification par voie de décision modificative.

Les représentants des tutelles (budget-recherche) estiment que ce projet de budget est un bon budget mais se plaignent de l'envoi tardif des documents. Estimant fondées les remarques émises par Monsieur le Contrôleur Financier dotations accordées ils s'inscrivent dans la perspective même conditionnelle d'approbation.

Monsieur Lazar, trouve également très satisfaisant le projet de budget mais juge sévères les critiques qui lui sont adressées sur l'envoi tardif des documents. Il propose d'essayer de structurer de façon peu différente les notes de présentation générale et celle de politique générale.

Les représentants des personnels SGEN, SNCS et SNTRS se sont exprimés sur la difficulté présentée par ce budget où les crédits ANRS sont inclus ; H. Mermé (SGEN) s'est félicité de la progression du nombre de postes créés par rapport aux budgets précédents mais s'est inquiété de la part relativement faible de crédits aux laboratoires qui d'après le budget n'augmenteraient que de 3,77% ce qui ne permettra pas aux laboratoires d'éviter la "chasse" aux contrats.

Monsieur Lazar explique que la réalité est qu'il y a une augmentation des autorisations de programmes (AP) de 5,7% et des crédits de paiements (CP) de 6,9%. L'idée que les crédits des laboratoires vont augmenter de 3,77% est fausse puisque ce qui peut être payé en deux ans va être géré en AP. C'est un effet purement comptable par rapport au fond du problème (Le soutien de base devrait augmenter d'environ 5%).

Quant à la baisse du financement INSERM dans les unités, Monsieur Lazar l'explique plutôt par le fait que la croissance des ressources externes, est plus rapide que celle du budget de l'Etat.

Rose Katz (SNCS) demande comment varie la pyramide des grades (chercheurs) et rappelle que le recrutement en 1991 des chargés reste relativement moins important qu'en 1984 et 1985 et bien loin de ce que prévoyait la loi d'orientation et de programmation.

Michel Dodet donne à Rose Katz les éléments sur la pyramide des emplois chercheurs :

1989 : 73% de CR et 27% de DR

1990 : 69,6% de CR et 30,4% de DR

1991 : 66,5% de CR et 33,5% de DR

Annick Bertault (SNTRS) pose le problème de l'ANRS et du conseil scientifique de l'agence, composé uniquement de personnes nommées, qui distribuera les fonds sur des critères pas forcément transparents. Elle ne s'oppose pas à la création de 25 postes d'ITA pour le SIDA mais trouve que 40 créations pour toutes les autres disciplines sont bien insuffisantes puisqu'elles ne permettront en 1991 que d'atteindre le niveau des emplois ITA de ... 1985

Elle note, enfin, que la lutte contre le SIDA ne doit pas être le monopole de l'ANRS et que l'INSERM y est également impliqué. Elle craint de voir fleurir des structures annexes dès qu'il y aura problème grave à résoudre et vider peu à peu l'INSERM de sa substance et de sa raison d'être.

Quant aux transformations d'emplois, elle fait remarquer qu'elles sont encore très insuffisantes pour éponger le déclassement et que la répartition des postes aux concours internes est très inégale selon les corps (notamment pour le passage AI-->IE où huit postes seulement sont prévus).

Elle termine en mettant en garde l'organisme contre la baisse de la part INSERM dans le financement de ses laboratoires, 70% de financement par l'organisme et 30% de financements extérieurs paraissant le rapport souhaitable.

Monsieur Lazar aurait aimé plus de créations de postes mais rappelle que globalement l'Institut se maintient dans une proportion de 70 à 75 recrutements au grade de chargés et de directeurs.. pour les ITA, il souligne que 40 postes, c'est deux fois plus qu'en 1990 et qu'en matière de transformations d'emplois, le rythme est maintenu aussi bien pour les chercheurs que pour les ITA.

Madame Douguet (SGEN) pose le problème du recrutement de personnel handicapé dont l'INSERM est loin d'atteindre les 6% de son effectif.

Les représentants des tutelles ont à nouveau exprimé leurs réserves pour approuver un document distribué en séance et entaché d'incertitudes sur les ressources propres et proposent d'approuver ce budget en utilisant un délai d'un mois pour que l'organisme apporte les éclaircissements techniques demandés.

Mis aux voix, le budget est adopté à la majorité moins quatre abstentions (SNTRS, SNCS, SGEN (2)). Le SNIRS comme d'habitude n'a pas participé au débat et a voté Pour.

Le Président propose que lors de la prochaine réunion du Conseil, un document écrit sur l'ANRS soit soumis à discussion et, si possible, le projet du GIP sur le génome.

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1991 DU SCPRI

Monsieur Pellerin, Directeur Général du SCPRI, présente le budget 1991 de son établissement :

Le budget 1991 est arrêté à la somme de 54 561 107 F HT. Il progresse globalement de 4,4%. Son financement est assuré à 85% par des subventions et à 15% par des ressources propres qui sont en progression de 12% par rapport à 1990.

A la demande de Madame Katz, Monsieur Pellerin rappelle que le personnel SCPRI est contractuel de l'Etat et bénéficie d'une aide particulière comparable à celle du CEA. Ce personnel est libre d'avoir une comité d'entreprise. Il y a une association du personnel.

Madame Bertault demande pour combien de temps encore la SCPRI va financer 6 personnes sur le fond de roulement, situation qu'elle trouve totalement inadmissible.

Monsieur Pellerin marque son accord mais signale que ces personnes ne sont pas menacées. Par ailleurs, il profite de cette occasion pour faire l'éloge de la conscience professionnelle de son personnel, notamment lors des problèmes posés par Tchernobyl.

Ce budget est adopté à la majorité des voix moins quatre abstentions (SNTRS, SNCS, 2SGEN).

***SOCIETE CEMKA (ANCIENNEMENT COREM) : 2EME TRANCHE
DE L'APPORT EN CAPITAL***

Lors de la séance du 11 décembre 1989, le Conseil d'Administration de l'INSERM avait examiné et donné un avis de principe favorable à la possibilité de participation de l'INSERM au capital de l'entreprise "COREM" (depuis "CEMKA") en création.

Tout en donnant un accord pour une participation à hauteur de 880 KF (49,7% du capital), les autorités de tutelle ont souhaité que cette participation se fasse en deux versements, le premier dès la parution de l'arrêté et le deuxième après examen des premiers résultats.

Il est rappelé que la Société a été constituée pour 99 ans, le 9 décembre 1989, avec un capital social de 250 000 F, que son objet est de réaliser des prestations d'études, de conseil et de formations dans la domaine de la santé, des services sociaux, de l'environnement et de la sécurité (économie du médicament, du matériel médical, audit d'institutions et de programmes de prévention).

Pour assurer le développement des activités de la société, il est apparu nécessaire d'en augmenter le capital de 250 000 F à 1 800 000 F.

L'INSERM a été sollicité et participe donc depuis le 6 juillet 1990 à ce capital.

L'activité de la Société étant satisfaisante, le Conseil donne son avis favorable au versement de la 2ème tranche.

Fin de la séance du Conseil d'Administration : 17H20

Liste des élus SNTRS-CGT aux
Commissions Scientifiques Spécialisées
INSERM - décembre 1990 -

CSS N° 2

Jean-Pierre ESTEVE Tél : 16/61.52.14.07
C.H.U. RANGUEIL
U.151 BAT.L3 4ème étage
Avenue Jean Paules
31054 TOULOUSE cedex

CSS N° 3

Danièle DELAUTIER Tél : 16/46.32.12.07
U.200 INSERM
32, rue des Carnets
92140 CLAMART

CSS N° 4

Alain HERBET Tél : 16/73.26.56.75
U.195 INSERM Poste 562
FAC DE MEDECINE
PHARMACOLOGIE
63000 CLERMONT-FERRAND

Thérèse HUART Tél : 16/20.54.03.28
ADR 7 - NORD/PAS-DE-CALAIS
CENTRE VAUBAN BT.A3
201, rue Colbert
59800 LILLE Cédex

Annie MICHAUD Tél : 16/43.36.47.35
U.36 INSERM
17, rue du Fer à Moulin
75005 PARIS

CSS N° 5

René SEYER Tél : 16/67.54.48.81
U.264 INSERM
PHARMACO-ENDOCRINOLOGIE
Rue Cardonille
34094 MONTPELLIER Cédex 2

CSS N° 6

Daniel HENZEL Tél : 16/40.35.36.44
U.013 INSERM
Hôpital Claude Bernard
10, av. porte d'Aubervilliers
75019 PARIS

CSS N° 8

Danielle PHAM DINH Tél : 16/42.86.22.11
UA 1188 CNRS
45, rue des Saints-Pères
75006 PARIS

CSS N° 9

Jean-Pierre BAZIN Tél : 16/45.59.42.46
U.066 INSERM FAX : 16/45.59.64.43
VILLEJUIF Hautes Bruyères
Institut Gustave Roussy
39, rue Camille Desmoulins
94805 VILLEJUIF Cédex

CSS N° 10

Jean-Pierre PIAU Tél : 16/40.84.91.77 (LD)
ADR 17 - MONTRouGE LUNDI ET VENDREDI
1, rue du 11 novembre AUTRES J. MESSAG REPOND.
92120 MONTRouGE : 16/46.54.14.92 (par ADR)
FAX : 16/46.54.56.22

RETRAITES - IRCANTEC

Les syndicats de E.P.S.T.
Communiquent au Premier Ministre
leur soutien à la déclaration
des Administrateurs de l'IRCANTEC.

SGEN-CFDT INSERM
CGT-INRA
SNIRS-CGCG
SNPTES-FEN
CGT-INED
SGPO-CGT ORSTOM
SNPCEN-FEN
SNTRS-CGT
SNCS-FEN
SNPRES-FO
UNSES-CGT

Monsieur le
Premier Ministre
HOTEL MATIGNON
57, 58 rue de
Varenne
75007 PARIS

Communiqué

NOS ORGANISATIONS FONT LEUR LA DECLARATION DES
ADMINISTRATEURS DE L'IRCANTEC DU 18/12/1990 ET EXIGENT
L'OUVERTURE DANS LES PLUS BREFS DELAIS DE NEGOCIATIONS
ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES FEDERATIONS SYNDICALES.

PARIS, le 9 Janvier 1991

nr : 90/244

IRCANTEC

Paris, le 18 décembre 1990

DECLARATION DES ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs, représentant la parité des personnels actifs et retraités affiliés à l'IRCANTEC ont décidé de suspendre à partir du 18.12.90 leur participation au Conseil d'administration. En effet, ils constatent l'absence de réponses aux questions posées sur l'avenir de l'IRCANTEC lors des réunions de travail de la Commission interministérielle avec les Fédérations syndicales, qui a siégé durant le 1er semestre 1990, à savoir :

• L'incidence des titularisations (perte de cotisations, maintien des charges de pensions) pour laquelle le rapporteur officiel du Ministère des Affaires sociales estime au seul titre de 1988 une perte de cotisations de l'ordre de 900 millions de francs, auxquels s'ajoutent 266 millions de francs de remboursement de cotisations, le coût des pensions des retraités des administrations ayant fait l'objet de titularisations restant à charge de l'IRCANTEC.

• Le surcroît de charges liées à l'abaissement de l'âge de la retraite que l'actuaire de l'IRCANTEC chiffre à 1,4 milliard de francs pour la période 1982/1989.

• Les conséquences pour l'avenir de l'IRCANTEC des modifications structurelles de l'emploi public (PTT, GIAT, ANPE, CSA, ...).

Depuis plusieurs années, les Administrateurs représentant les salariés ont attiré l'attention du Conseil sur ces différents facteurs de déséquilibre financier de l'IRCANTEC.

Par courrier, le Président du Conseil d'administration s'est adressé au Premier Ministre et aux Ministères de tutelle dès septembre 1990. Non seulement aucune réponse n'est parvenue, mais le représentant du Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité vient d'exprimer, ce jour même, le refus des différents ministères de traiter actuellement ces problèmes.

Les Administrateurs représentant les salariés (CGT, CFDT, FO, CGC, CFEC, FEN, et Autonomes) ont décidé de façon unanime de quitter la séance du Conseil du 18 décembre 1990 et de ne plus siéger tant que les solutions aux problèmes de l'IRCANTEC n'auront pas été présentées.

Téléphone du Président IRCANTEC : 47 97 21 79.

LE SERMENT DU 7 DECEMBRE

A l'issue du meeting international du 7 décembre à la Mutualité contre la guerre dans le Golfe, pour une solution politique négociée et le retrait des forces militaires, un appel solennel était adopté. En voici le texte. « Les peuples ne veulent pas la guerre. Ils savent qu'elle n'apporte jamais de solution satisfaisante, mais la barbarie et l'injustice sur son passage. Nous, femmes, hommes et jeunes, épris de paix, prenons l'engagement ferme et solennel de tout mettre en œuvre pour empêcher la guerre dans le Golfe, qui vise à préserver des intérêts qui ne sont pas les nôtres. Que ceux qui nous gouvernent et ont armé des dictatures sachent qu'ils nous trouveront en face d'eux s'ils déclenchent les hostilités. Immédiatement et partout, nous descendrons dans la rue pour faire entendre notre colère. Tous ensemble, nous faisons le serment de ne pas relâcher nos efforts aussi longtemps qu'une paix juste et durable ne sera pas assurée, aussi longtemps que n'auront pas été retirées les troupes américaines, françaises et britanniques. Non, il n'y aura pas la guerre. Les peuples, unis et solidaires, ne le permettront pas. »

CONTRE LA GUERRE

*« Avant qu'il ne soit trop tard, nous rejetons toute logique de guerre et de mort »
soulignaient les 75 dans leur texte fondateur*

LE 20 octobre dernier, 75 personnalités de toutes opinions lançaient l'appel suivant en invitant à une première manifestation contre ce qui n'était alors qu'une menace de guerre. « Le peuple français, comme tous les peuples, ne veut pas la guerre. Depuis plusieurs semaines, pourtant, une mécanique s'est mise en route qui, jour après jour, nous rapproche d'un affrontement armé.

Avec plus de 13.000 hommes dans le Golfe, jamais la France n'avait procédé à un tel déploiement militaire depuis la guerre d'Algérie. Jamais les Etats-Unis n'avaient concentré autant de troupes et d'armements depuis la guerre du Vietnam. Jamais la Grande-Bretagne n'avait mobilisé autant de forces depuis la guerre des Malouines.

Les peuples français, américain et britannique n'ont aucun intérêt à une guerre contre les autres peuples.

Que Saddam Hussein soit un dictateur, aucun d'entre nous n'a attendu août 1990 pour s'en apercevoir et dénoncer le massacre des Kurdes ou la guerre contre l'Iran, sans pour autant approuver le régime de Khomeyni.

Aucun d'entre nous n'a attendu août 1990 pour condamner les ventes d'armes qui ont abouti à faire de cette région une véritable poudrière.

Ce n'est pas la guerre qui rétablira le droit des peuples et des hommes. Nous savons, au contraire, qu'elle ne fera que renforcer l'injustice et la misère, en imposant aux plus pauvres de nouveaux sacrifices.

Comme des centaines de millions de femmes, d'hommes et de jeunes de par le monde, nous disons non à cette guerre ruineuse et dévastatrice. Epris de paix, nous refusons d'être complices de cette tuerie qui se prépare au nom du sacro-saint pétrole. Ferme et résolu, avant qu'il ne soit trop tard, nous rejetons toute logique de guerre et de mort.

Le samedi 20 octobre, aux Etats-Unis, sera une journée nationale de protestation de tous ceux qui ne veulent pas d'un nouveau Vietnam au Moyen-Orient.

Le samedi 20 octobre, en France, nous devons toutes et tous signifier clairement à ceux qui nous gouvernent que nous refusons la guerre et exigeons la recherche d'une solution négociée et le retrait des troupes françaises, américaines et britanniques. »

Le million

Les 75 ont rendu public vendredi le texte suivant.

« Fidèles à leur appel et à leur serment du 7 décembre, les 75 proposent à la population d'adresser au président de la République par leur intermédiaire un million de télégrammes ainsi rédigés : « Avec les 75, je dis : arrêtez le massacre, halte à la guerre. » Ces télégrammes seront remis au président de la République le 16 mars. Adressez vos télégramme, à Appel des 75, BP 75, 75014 Paris Cedex 14 ». Nous publions à nouveau ci-contre le texte de l'appel du 20 octobre 1990, ainsi que celui du « serment » adopté le 7 décembre.

**“ Avec les « 75 » je dis :
arrêtez le massacre,
halte à la guerre ! ”**

Nom, prénom	Adresse	Entreprise	Soutien financier

ARRETEZ LA GUERRE !

Un appel pour la paix lancé au centre scientifique d'Orsay

*« Nous souffrons de voir les technologies les plus avancées servir à cette horreur »
déclarent des ingénieurs, des techniciens, des administratifs, des enseignants,
des chercheurs, des étudiants qui demandent l'arrêt de la guerre*

VOICI le texte de l'appel :

« L'horreur est déclenchée, l'horreur se poursuit. Les problèmes de la région demeurent :

— L'invasion injustifiable du Koweït par l'Irak ;

— Le report indéfini de la concrétisation des droits du peuple palestinien.

« Nous avons la conviction que la poursuite du massacre nous éloigne de leur règlement. Comment les peuples pourraient-ils voir dans le recours le plus brutal à la force commandé par les Etats-Unis l'intervention sereine de la justice et du droit international ?

« Ingénieurs, techniciens, administratifs, étudiants, enseignants, chercheurs scientifiques, nous qui sommes de plain-pied au contact des technologies les plus avancées, nous souffrons de les voir servir à cette horreur. Non, la militarisation des moyens du progrès ne rend pas la guerre plus propre, mais plus meurtrière encore, plus perverse s'il était possible.

« Le jeudi 17 janvier, en quelques heures, 18.000 tonnes de bombes ont été lâchées sur l'Irak. Ce chiffre défie l'ima-

gination. Tout est tellement disproportionné qu'il n'y a plus que des bourreaux des peuples de la région.

« Qui peut prévoir les étapes suivantes de la riposte et de l'escalade de l'horreur ?

« Quelles en seront les conséquences dans l'immédiat et pour l'avenir des relations entre les peuples ?

« Nous appelons les Etats concernés, tous les Etats, à revenir à la raison.

« ARRETEZ LES MASSACRES!
RETIREZ LES TROUPES! NEGOCIEZ! »

Contact : Claude LETRANCHANT-
université de Paris-Sud, Bâtiment 38 - 91405
ORSAY CEDEX. Tél : 69-41-65-21. Fax :
69-41-78-29.
